



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20230123-2023007-DE



Séance du 23 janvier 2023 à 18h

2023/007

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Noémie DEUTSCH, Alexandre ARRIZABALAGA, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 janvier 2023

**ATTRIBUTION D'UNE LANDE COMMUNALE
SIGNATURE D'UN BAIL RURAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exploitant de la parcelle communale cadastrée D211 – lieu-dit Mate Berde, souhaite résilier le bail. Jean-Jacques SALLES-PAPOU louait jusqu'à présent cette terre, mais il a informé la collectivité qu'il ne souhaitait pas renouveler cet engagement.

Un appel à candidature a été lancé et 4 exploitants agricoles se sont fait connaître pour reprendre cette lande. Après analyse des candidatures en commission agriculture du 23 janvier 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la parcelle D211 à Louis CASSAGNET, jeune agriculteur iboscéen.

Le montant de la lande sera actualisé chaque année selon l'indice des fermages.

M. le Maire sollicite donc l'accord de l'assemblée pour formaliser le bail rural avec le nouvel exploitant.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à d'attribuer la lande communal D211 à Louis CASSAGNET et de signer le bail rural afférent.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE